

# MAIRIE DE ROCHEGUDE

## COMpte-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 mai 2014

### Présents :

#### Président :

BESNIER Didier

#### Adjoint au Maire :

CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - HENRY Christine - LAPEYRE Alain

#### Conseillers Municipaux :

RABILLARD Sylvie - AYMARD Jean-Pierre - BLACHE Sandrine - DENIS Michel  
TARJON Isabelle - SAPLANA Javier - PROPHETE Anne-Laure - GARCIA Catherine  
GREGOIRE Laurent - GAINARD Patrice

### Absent :

M. GAINARD Patrice, se présente à 20h05 et n'a par conséquent pas participé au vote des deux premiers points de l'ordre du jour.

### Procuration :

Aucune

### Secrétaire de séance :

CANESTRARI Véronique

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

#### Ordre du Jour

- ❖ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23/04/2014
- ❖ Désignation des membres de la commission communale des impôts
- ❖ Adhésion au service commun déchets ménagers de la CCDSP
- ❖ Adhésion association ANCRE
- ❖ Garderie municipale d'été
- ❖ Vote des subventions aux associations
- ❖ Questions diverses

## Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2014

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, a approuvé le compte rendu du 23 avril 2014, à 12 voix pour, M. GAINARD Patrice était absent, Mme GARCIA Catherine n'a pas souhaité prendre part au vote de ce compte rendu n'étant pas présente lors de la séance.

### Désignation des membres de la commission communale des impôts

M. le Maire rappelle l'article 1650 du Code Général des impôts qui précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. En application de ces instructions, le Conseil Municipal est invité à proposer les commissaires titulaires et les commissaires suppléants, le président étant le Maire, Didier BESNIER.

#### COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS

Commissaires Titulaires				Commissaires Suppléants			
NOM	Prénom	Adresse	Observations	NOM	Prénom	Adresse	Observations
CONSTANTIN	Claude	926 chemin de la grande montée	Contributeur TH et TF	BES	René		Propriétaire de bois
CANESTRARI	Véronique	279 chemin du cordolen	Contributeur TH et TF	FAURE	Jean	76 chemin du moulin	Contributeur TH et TF
LEVARDON	Michel	151 chemin du colombier	Contributeur TH et TF	RABILLARD	Sylvie	553 chemin de voulonge	Contributeur TH et TF
AYMARD	Jean-Pierre	9 chemin de la vierge	Contributeur CFE	BLACHE	Sandrine	293 chemin de Derboux	Contributeur TH et TF
LAPEYRE	Alain	395 route de Ste Cécile	Propriétaire de bois	TARJON	Isabelle	188 chemin de la bourgade	Contributeur TH et TF
BAUMET	Vincent	84290 Lagarde-paraol	Domicilié en dehors de la commune	RIEU	Michel	Le Taulis 26790 Suze La Rousse	Domicilié en dehors de la commune
BOYER	Marc	165 chemin de la barbude	Propriétaire de bois	FODERA	Florent	23 rue Marc Bonnefoy	Contributeur CFE
MUELA	Théo	250 Les Blaches 26230 Grignan	Contributeur CFE et domicilié en dehors de la commune	DENIS	Michel	328 chemin du vallier	Contributeur TH et TF
MANIACCI	Frédéric	767 chemin Lagarde-Paréol	Contributeur TH	MOLONGUET	Sébastien	644 chemin de la Côte st Denis	Contributeur TH et TF
HENRY	Christine	183 chemin du colombier	Contributeur TH et TF	PROPHETE	Anne-Laure	167 chemin de Robert	Contributeur TH et TF
VIGNE	Nathalie	990 chemin de la grande montée	Contributeur TH et TF	SAPLANA	Javier	173 chemin de la grande montée	Contributeur TH et TF
DOUZIECH	Antoine	291 chemin du marteau	Contributeur TH et TF	BRETON	Pierre	85 rue du portail	Contributeur TH et TF

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour, une voix contre et une abstention, la liste de proposition ci-dessus.

Vote contre : M. Laurent GREGOIRE, Abstention : Mme Catherine GARCIA
---

### **Adhésion au service commun des déchets ménagers de la CCDSP**

M. le Maire rappelle que le conseil communautaire de la communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) a validé le 17 mars 2014, la création d'un service commun déchets ménagers de manière à répondre à un besoin ponctuel des communes qui mutualisaient jusqu'alors cette compétence via le SIVOM du Tricastin.

Les missions dévolues à ce service sont détaillées dans la convention de création du service ; elles comprennent notamment la coordination administrative et technique des marchés liés aux déchets ménagers, des contrats avec les éco-organismes et des contrats avec les repreneurs de matières premières.

M. le Maire précise que l'adhésion à ce service commun permettra de mutualiser les moyens humains et de centraliser la gestion et le paiement des contrats. Chaque commune ayant des besoins différents, les montants seront calculés par commune en fonction des services utilisés.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service commun déchets ménagers mis en place par la communauté de communes Drôme Sud Provence, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014, d'approuver la convention de création du service commun qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service et les rôles et obligations respectives de la communauté de communes et de la commune et d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **Adhésion association ANCRE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association ANCRE qui a pour vocation de créer des liens entre les demandeurs d'emploi et les donneurs d'ordres pour lutter contre le chômage sur le Territoire du Tricastin et permettre ainsi de répondre aux besoins des entreprises, des collectivités locales, des associations et des particuliers. Il propose de nommer Mme HENRY Christine, 3<sup>ème</sup> adjointe, pour représenter la collectivité au sein de l'association et de donner une participation de 50 €uros pour adhérer à l'association.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association ANCRE, fixe la participation à 50 €uros pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **Garderie municipale d'été**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la mise en place de la garderie municipale pour cet été dont l'objectif est d'accueillir les enfants dont les parents résident sur le village ou qui ont une activité professionnelle sur la commune.

La garderie fonctionnera du 09 juillet 2014 au 27 juillet 2014, tous les matins de 8 h 00 à 12 h 30 du lundi au vendredi dans les locaux de l'école.

Le service sera assuré par un personnel jugé compétent, l'élú référent sera Mme CANESTRARI Véronique, adjointe. Ce service sera gratuit cette année pour les familles qui en bénéficieront.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir à M. le Maire pour signature des pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

## Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

Associations	Subvention en €uros	Associations	Subvention en €uros
FOOTBALL CLUB ROCHEGUDIEN	500,00	ANCIENS COMBATTANTS	1.700,00
LA BOULE JOYEUSE ROCHEGUDIENNE	690,00	FOCES	600,00
FOYER de l'AMITIE	700,00	FOULEE ROCHEGUDIENNE	900,00
Les ATELIERS du PHOENIX	750,00	OFFICE DU TOURISME	800,00
PREVENTION ROUTIERE	91,00	RESTAU DU COEUR	200,00
RACING CLUB PROVENCE	1.100,00	ACCA CHASSE ROCHEGUDE	610,00
PREVIGRELE	1.566,00	ATELIER DES PITCHNOUNS	300,00
Les AMIS du JAZZ TRADITIONNEL	500,00	CAIEM TULETTE	200,00
ADRASEC	150,00	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER	530,00
ANEV	160,00	ANIMAGYM	350,00
GDA DU TRICASTIN	50,00	ADAPEI	100,00
LES PETITES CANAILLES	1.000,00		
<b>Total 13.547,00 €UROS</b>			

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Certains organismes ont fait l'objet d'une délibération séparée :

- L'école publique, attribution 1280 €, approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.

S'est abstenue : Mme Catherine GARCIA

- Le comité des fêtes, attribution 11.500 €, approuvé à l'unanimité.
- Le Tour Cycliste Féminin international de l'Ardèche, attribution 3.000 €, approuvé 14 voix pour et une voix contre.

A voté contre : Mme Catherine GARCIA

La demande de subvention de l'Amicale des sapeurs pompiers a été reportée, dans l'attente d'éléments complémentaires.

## Questions diverses

- Rendu acte des décisions du Maire

M. le Maire donne lecture des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner depuis le dernier Conseil Municipal.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- L 1461 - 1460
- H 429 - 430 - 433 - 511

### **Informations diverses**

- M. le Maire a rappelé la réunion publique concernant la présentation du projet d'aménagement des Côtes du Rhône prévue le mercredi 21 mai 2014 à 17h00 en salle polyvalente.
- M. le Maire a informé le Conseil Municipal de la réédition possible du livre « La Fabrique JULLIEN » de Marie-Thérèse RENAUD.
- M. le Maire a informé le Conseil Municipal de la décision d'adhérer au Collectif des communes de la Drôme contre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à l'initiative de la commune de Chatuzange-le-Goubet.
- M. le Maire a présenté le projet à l'initiative de Sébastien Molonguet « Paintball eXtrême Forest » qui souhaite développer cette activité sur le territoire de la commune.
- M. le Maire a présenté la mise en œuvre du nouveau plan VIGIPIRATE 2014.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal du prochain recensement des habitants de la commune qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune est arrivée en tête des Mariannes du Civismes 2014 dans le département de la Drôme pour les élections municipales des 23 et 30 mars dernier avec un taux de vote de 82.51 %.

M. le Maire lève la séance à 21h45.

Le Maire

Didier BESNIER